



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 16 décembre 2015 donne un avis favorable sur le nouveau dispositif d'autorisations de plantation, applicable à partir du 1^{er} janvier 2016

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 16 décembre 2015, sous la présidence de Jérôme Despey. Les membres du Conseil ont consacré l'essentiel de leurs travaux à la finalisation de la mise en œuvre du nouveau dispositif d'autorisations de plantation de vignes.

Les textes encadrant le nouveau dispositif d'autorisations de plantation soumis à l'avis du Conseil spécialisé

Les membres du Conseil ont donné des avis favorables sur les différents textes (soumis la veille en commissions permanentes de l'INAO), qui permettront d'encadrer le dispositif d'autorisations de plantation à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les textes constitutifs du nouveau dispositif sont les suivants :

- *un arrêté relatif à la gestion du potentiel de production viticole* pour la campagne 2016, avec pour principales dispositions :
 - 1 % de croissance (soit 8 057 ha de croissance maximum du potentiel de production) ;
 - critères d'éligibilité retenus : non détournement de notoriété jusqu'à 2030 ;
 - critères de priorité retenus : nouveaux venus de moins de quarante ans ; absence d'anomalie sur le critère relatif au comportement antérieur (pour 2016, il s'agit de l'absence de constatation d'une plantation illégale à compter du 1^{er} janvier 2016).
- *les annexes de cet arrêté, relatives aux demandes de limitations régionales 2016 pour les plantations nouvelles et de restriction à la replantation.* Au total, une centaine de limitations régionales a été demandée : 85 demandes concernent les AOC, 11 les IGP et 11 les VSIG (certaines demandes de contingents étant communes entre les segments).
- *en application de cet arrêté, une décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la gestion du potentiel de production viticole* pour la campagne 2016 : portail « Vitiplantation » mis à la disposition des viticulteurs sur le site internet de FranceAgriMer, notion de projet de plantation, modalités d'instruction des dossiers, notification des autorisations ou des rejets par voie électronique...
- *un arrêté concernant les cas d'exemption au régime d'autorisations de plantation* : la consommation familiale, les vignes-mères de greffons, l'expérimentation.
- *une décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la gestion des notifications d'exemption d'autorisation de plantation pour les vignes-mères de greffons.*

Les arrêtés feront l'objet d'une décision finale du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La publication au Journal Officiel des arrêtés et des décisions interviendra avant la fin de l'année 2015.

Mesure « investissements des entreprises » : la dématérialisation en marche

Une modification de la décision relative à la mesure « investissements » a été actée en Conseil. Les services des Douanes vont dématérialiser l'attestation de respect des obligations communautaires pour l'accès aux aides (Aroc). Le viticulteur n'aura plus besoin de se déplacer pour aller chercher ce document qui sera transmis directement entre administrations.

Par ailleurs, le conseil a été informé du vote d'un projet de règlement qui permettra de payer des avances à 50 % pour les dossiers qui seront déposés en 2016.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2015/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-16-decembre-2015/\(filiere\)/739/\(nodeActu\)/745](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2015/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-16-decembre-2015/(filiere)/739/(nodeActu)/745)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr